



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : Redevances pour les cours de musique et/ou d'arts plastiques

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- 1 - La Maison des Arts de Saint-Herblain à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- 2 - Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Maison des Arts de Saint-Herblain.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
----- ----- ----- -----	MAIRIE DE SAINT-HERLAIN MAISON DES ARTS INSCRIPTIONS SAINT-HERBLAIN REGIE DE RECETTES B.P. 50167 44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR03ZZZ533262

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

JOINDRE UN RIB RECENT

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) : -----

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) : -----

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à : -----

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) : -----

Rappel

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Maison des Arts de Saint-Herblain. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Maison des Arts de Saint-Herblain.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.